

Échange d'équipe de travail

Employé demandant le changement : _____

Poste : _____

Signature : _____

Employé acceptant le changement : _____

Poste : _____

Signature : _____

Changement demandé (indiqué qui sera en place suite au changement):

Date : _____ Employé en fonction : _____

Date : _____ Employé en fonction : _____

Approbation du superviseur : _____ Date : _____

À noter, les changements d'équipe doivent rencontrer les critères de la lettre d'entente no 14-06, soient :

1. Au minimum trois jours avant la date d'échange, les deux salariés qui demandent l'échange et le superviseur devront avoir signé le formulaire « Échange d'équipe de travail ».
2. Les salariés qui demandent l'échange doivent être de la même fonction et être formés pour accomplir les tâches de l'un et de l'autre. Les salariés devront effectuer l'horaire du salarié avec qui il échange.
3. L'échange doit être complété dans une période de trois (3) semaines maximum.
4. Les salariés ne sont pas autorisés à travailler plus de six (6) jours consécutifs.
5. La journée travaillée de l'échange est payée à temps simple. La journée non travaillée de l'échange n'est pas payée.
6. Les échanges ne sont pas permis lors de journée considérée fériée tel que prévu à la convention collective.
7. Pour les salariés visés, les échanges ne sont pas permis lors de la période de formation pour le transfert des salariés de l'activité virus vivant vers l'activité conditionnement / remplissage.